



N° de résolution
ou annotation

1258^{IÈME} SESSION

Municipalité de Laurier-Station

PROVINCE DE QUÉBEC CORPORATION MUNICIPALE DU VILLAGE DE LAURIER-STATION COMTÉ DE LOTBINIÈRE

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 16 MAI 2022

À une séance extraordinaire tenue le 16 mai 2022, à 19h00, tenue à salle du conseil située au 121-A rue St-André, Laurier-Station, étaient présents :

Mme Huguette Charest, mairesse

M. William Arsenault, conseiller no.1
Mme Jessika Daigle, conseillère no.2
Mme Suzanne Croteau, conseillère no.3
M. Ghislain Beaulieu, conseiller no.5
M. Denis Pérusse, conseiller no.6

Est présent :

Mme. Justine Bouchard / greffière-trésorière adjointe par intérim

La séance est ouverte à 19h00 par madame Huguette Charest, mairesse, qui souhaite la bienvenue aux membres.

NO: 120-22

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Croteau, appuyé par madame la conseillère Jessika Daigle, et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit et est adopté.

ADOPTÉE

NO: 121-22

VALIDATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Pérusse, appuyé par monsieur le conseiller Ghislain Beaulieu, et résolu à l'unanimité que :

- L'avis de convocation a été signifié à tous les membres du conseil conformément à l'article 152 du Code municipal, L.R.Q. c. C-27.1, et constat unanime est fait par tous les membres;
- Les membres considèrent l'avis de convocation bon et valable.

ADOPTÉE

NO: 122-22

ADJUDICATION D'UN CONTRAT À CCM2 CONCERNANT LA CASERNE

ATTENDU QUE la municipalité désire connaître l'état des éléments architecturaux, notamment en ce qui a trait à la conformité aux différents codes et normes, ainsi qu'aux composantes de l'enveloppe du bâtiment abritant la caserne d'incendie;



N° de résolution
ou annotation

Municipalité de Laurier-Station

ATTENDU la réception d'une offre de services professionnels reçue de la part de la firme «CCM2» datée du 26 avril 2022 pour la réalisation de ce mandat au montant 12 900\$ avant taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Ghislain Beaulieu, appuyé par madame Jessika Daigle, et résolu à l'unanimité :

- D'autoriser l'adjudication d'un contrat de gré à gré avec la firme CCM2 au montant de 12 900\$ avant taxes, pour le mandat de services professionnels ci-haut décrit.

ADOPTÉE

NO: 123-22

POLITIQUE DE RABAIS DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX AU COMPLEXE DES LOISIRS

ATTENDU QUE le conseil désire uniformiser les pratiques concernant les rabais accordés aux employés municipaux qui utilisent les services de loisirs offerts au Complexe des loisirs;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Jessika Daigle, appuyé par monsieur le conseiller William Arsenault, et résolu à l'unanimité :

- Que le rabais de 70% sur les services offerts s'applique essentiellement aux employés eux-mêmes;
- Que les enfants des employés puissent bénéficier de la baignade libre gratuitement.

ADOPTÉE

NO: 124-22

ADJUDICATION D'UN CONTRAT À TOITURE FCF INC POUR LA TOITURE DU GARAGE MUNICIPAL

ATTENDU QUE la toiture du garage municipal situé au 248 de la rue du Parc se doit d'être remplacée;

ATTENDU la réception d'une offre de services professionnels reçue de la part de «Toiture FCF Inc.» datée 3 mai 2022 pour la réalisation de ce mandat au montant 85 800\$ avant taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Denis Pérusse, appuyé par madame la conseillère Jessika Daigle, et résolu à l'unanimité :

- D'autoriser l'adjudication d'un contrat de gré à gré avec Toiture FCF Inc au montant de 85 800\$ avant taxes pour le mandat ci-haut décrit.

ADOPTÉE

NO: 125-22

EMBAUCHE DE MADAME ROSALIE MARTEL COMME DIRECTRICE DES LOISIRS

ATTENDU QUE le poste de Directeur des loisirs était vacant depuis quelques semaines;

ATTENDU QUE plusieurs candidats ont été rencontrés;



N° de résolution
ou annotation

Municipalité de Laurier-Station

ATTENDU QUE le conseil municipal désire, par la présente, confirmer l'embauche de madame Rosalie Martel comme nouvelle Directrice des loisirs;

ATTENDU QU'UN projet de contrat de travail établissant l'ensemble des conditions d'embauche a été préparé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Jessika Daigle, appuyé par monsieur le conseiller William Arsenault et résolu à l'unanimité :

- D'autoriser l'embauche de madame Rosalie Martel comme Directrice des loisirs aux conditions prévues dans le contrat de travail;
- D'autoriser madame Justine Bouchard, greffière-trésorière adjointe par intérim à signer ledit contrat au nom de la municipalité.

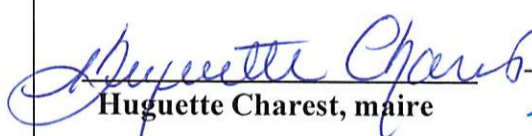
ADOPTÉE


NO: 126-22

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Pérusse, appuyé par madame la conseillère Jessika Daigle, et résolu à l'unanimité que l'assemblée soit levée à 19h22.

ADOPTÉE


Huguette Charest, maire


Justine Bouchard, sec.-très. adj.